

# ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, ASSOCIATIONS



# LE DÉCRET 5 FLUX EN 5 POINTS

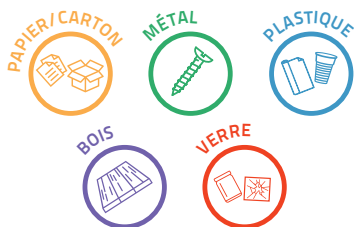
## 1.

### DE QUEL DÉCRET PARLE-T-ON ?

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement).

## 2.

### SUR QUELS DÉCHETS PORTE L'OBLIGATION DE TRI ?



## 3.

### QUELLES SONT LES MODALITÉS DE TRI ET DE COLLECTE DES 5 FLUX ?

- > Les déchets sont entreposés et collectés soit séparément, soit tout ou en partie en mélange entre eux.
- > Le prestataire en charge de la collecte doit remettre au producteur des déchets une attestation annuelle de collecte et valorisation.

## 4.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités, associations...):

- > qui n'ont pas recours aux services des collectivités territoriales pour la gestion de leurs déchets,
- > ou qui ont recours aux services des collectivités et qui produisent ou détiennent plus de 1 100 litres de déchets par semaine (soit individuellement soit collectivement sur une même implantation).

### CAS SPÉCIFIQUE DES PAPIERS DE BUREAU

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les implantations professionnelles regroupant plus de 20 salariés.

#### DE QUELS PAPIERS S'AGIT-IL ?

Imprimés papiers, livres, publications de presse, articles de papeterie façonnés, enveloppes et pochettes postales, papiers à usage graphique.

## 5.

### POURQUOI TRIER ?

- > Davantage d'emplois créés (31 emplois en recyclage contre 2 en centre d'enfouissement, pour 100 000 tonnes de déchets).
- > Moins de matières premières utilisées.
- > Moins de CO<sub>2</sub> émis (21 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées en 2014 grâce au recyclage).

# FAITES APPEL À UNE ENTREPRISE D'INSERTION

## UNE OFFRE DE SERVICES EN PRISE DIRECTE AVEC VOS BESOINS

Avec plus de 30 ans d'expertise sur la filière des déchets, **nous vous accompagnons et apportons des solutions innovantes à vos problématiques de tri, collecte et valorisation des déchets.**

## NOS ATOUTS

- > **Proximité** : une implantation dans chaque territoire au plus près de votre entreprise.
- > **Réactivité** : une forte culture du service et des offres sur mesure.
- > **Flexibilité** : des solutions de collecte multi-flux (5 flux, DEEE, piles, ...).
- > **Conformité** : des professionnels qui remplissent les obligations réglementaires de la gestion des déchets (traçabilité, reporting, ...).

## NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- > **Une finalité** : l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail.
- > Un encadrement et un accompagnement social et professionnel renforcé des salariés en parcours d'insertion (situation de travail, projet professionnel, formation, démarches administratives, logement, surendettement, ...)
- > Des entreprises **conventionnées par l'État** pour leur mission sociale.
- > Des entreprises soumises aux mêmes **obligations légales, juridiques et fiscales** que toute entreprise classique.

## AYEZ LE RÉFLEXE ENTREPRISE D'INSERTION DANS VOS ACHATS

### PARTENAIRE DES MARCHÉS

**PUBLICS** : la garantie de satisfaire les conditions de la clause sociale.

### VECTEUR D'IMPACT SOCIAL :

45% des salariés en insertion trouvent un emploi directement après la fin de leur parcours

### CRÉATEUR D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS SUR LES TERRITOIRES :

plus de 1 200 PME partout en France employant plus de 65 000 salariés dont 83% en parcours d'insertion.

### ACCÉLÉRATEUR DES DÉMARCHES

**RSE** : fournisseur de 1<sup>er</sup> rang dans les achats responsables des entreprises et des administrations.

Un réseau de plus de 40 entreprises d'insertion spécialisées dans la collecte, le tri, et la valorisation des déchets des entreprises, et implantées sur toute la France.



2 000 salariés  
dont 75% en parcours d'insertion



Plus de 60 millions  
d'euros de chiffre d'affaires

Retrouvez le prestataire  
de votre région sur :

[www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org)

Rubrique Faire appel à une entreprise d'insertion



membre de



la fédération  
des entreprises  
d'insertion

Efficacité économique,  
finalité sociale

avec le soutien technique  
et financier de

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie